A B C D

IPNS

Articles du **B**ulletin **C**ommunal de **D**émuin http://www.demuin.fr

Juillet 2014

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

En plus du site que vous pouvez consulter régulièrement, une formule papier "ABCD" vous sera distribuée tous les 2 mois. Ouverte aux associations et à ceux qui veulent écrire un article, elle cherchera à nous informer au maximum sur l'actualité de la commune ou les projets à venir.

Bonne lecture à tous.

FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du 20 juillet inclus au 24 août inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser :

- à Bruno
- au 03 22 42 22 31 du 20/07 au 03/08
- au 03 22 42 21 75 du 04/08 au 20/08

Page 2 A B C D

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

INAUGURÉ LE 5 JUILLET 2014



RECETTES DES TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

COLLECTIVITE		Somme prévue
ETAT	DETR	106 425,00 €
ENVELOPPE PARLEMENTAIRE		
	M GEST	10 000,00 €
	M DENEUX	5 000,00 €
CONSEIL RÉGIONAL		40 640,00 €
CONSEIL GÉNÉRAL		
	PACTE	100 000,00 €
	IDEAL	4 208,00 €
CAF		26 850,78 €
AGENCE DE L'EAU		5 400,00 €
TVA		76 800,17 €
COMMUNE		214 736,11 €
TOTAL		590 060,06 €

Page 3 ABCD

DÉPENSES DES TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

ENTREPRISES	COÛT HT	COÛT TTC
Lot 1 PETER MARCEL	87 332,18 €	104 798,62 €
gros œuvre		
Lot 2 CHARPENT'IDEAL	27 396,01 €	32 765,62 €
charpente		
Lot 3 ROQUIGNY	27 657,05 €	32 987,44 €
couverture		
Lot 4 MENUISERIES DE L'HALLUE	48 993,69 €	58 792,43 €
menuiserie alu		
Lot 5 GANSE	18 768,70 €	22 522,44 €
menuiserie bois		
Lot 6 BAT'INOV	21 640,74 €	22 522,44 €
plaquiste		
Lot 7 SANISOL	15 677,00 €	18 812,40 €
correlage		
carrelage Lot 8 SALOMON	3 730,46 €	4 435,92 €
sol souple	3 730,40 €	4 433,32 €
301 304 pre		
Lot 9 CATY	9 457,20 €	11 348,60 €
peinture		
Lot 10 SPIE	19 534,27 €	23 441,12 €
électricité		
Lot 11 PARIN	55 351,73 €	66 154,16 €
sanitaire chauffage		
Lot 12 HUBLARD	91 827,00 €	109 129,94 €
paysagiste		
LETOCART	29 666,57 €	35 599,88 €
architecte		
SOUS-TOTAL	457 032,60 €	543 311,00 €

ENTREPRISES	COÛT HT	COÛT TTC
FONDASOL	2 050,00 €	2 431,80 €
SOCOTEC	7 255,73 €	8 706,88 €
CLIMTHERM	1 710,00 €	2 045,16 €
METRIS	750,50€	897,60€
REPROCOLOR	110,01 €	131,57€
PHOTOTECHNIC	226,88€	271,35 €
NANTAISE	642,26 €	768,14 €
EXPERTISSIMO	404,52 €	483,80€
ADIP	472,00€	564,51€
GAZETTE + CP	2 430,00 €	2 877,62 €
ARTEMIA	301,00€	360,00€
DECATHLON	495,00€	594,00€
PICHON PAPETERIES	66,92€	80,30€
SICAE SOMME- CAMBRAISIS	518,05€	621,66€
BOUDIER	4 236,00 €	5 083,20 €
SERGEANT	1 173,24 €	1 407,89 €
MANUTAN COLLECTIVITES	4 446,31 €	5 335,57 €
SOMME NUMERIQUE	10 240,00 €	12 288,00 €
DIVERS	1 500,00 €	1 800,00 €
SOUS-TOTAL	39 028,42 €	46 749,05 €

496 061,02 €

TOTAL GLOBAL

590 060,05 €

Page 4 A B C D

LE SISCO DU RPI DE LA LUCE

Le Syndicat Intercommunal Scolaire regroupe les enfants des communes de Démuin, Domart sur la Luce, Thennes, Berteaucourt les Thennes, Hangard, Ignaucourt et Aubercourt.

Les dernières élections municipales ont permis à une nouvelle équipe de 14 délégués de se mobiliser pendant les 6 ans à venir dans l'intérêt de nos enfants.

Les représentants SISCO de notre commune sont Madame Lysiane LOTTIN et Monsieur Emmanuel DUPONCHELLE, tous deux membres du bureau ainsi que Madame Nathalie LEBER, Présidente.

Le SISCO prend en charge l'organisation et le fonctionnement du service des transports, de la cantine, de la garderie, et la mise à disposition de personnel afin d'offrir un accueil de qualité aux enfants.

À compter de Septembre, le SISCO gèrera l'organisation et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des nouveaux rythmes scolaires (TAP – temps d'activités périscolaires).

Les activités périscolaires seront proposées le vendredi après-midi.

<u>Une réunion d'information sera organisée le 02 septembre prochain,</u> jour de rentrée des classes pour l'inscription de vos enfants aux activités proposées.

Les dossiers d'inscriptions pour la cantine et la garderie vous parviendront à la fin des vacances d'été pour un retour le jour de la rentrée des classes.

Respectueusement.

Nathalie LEBER

Page 5 A B C D

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Pour le bien-être de tous, des <u>arrêtés préfectoraux</u> fixent les heures d'utilisation des appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, engins à moteur...). Pour tout le département les horaires sont de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h30 les samedis, de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Les problèmes doivent se régler à l'amiable mais « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisin étant répréhensible » (article 1336-7), la contravention peut se chiffrer jusqu'à 450 euros.

GROUPEMENT FUEL

Deux fois par an (janvier et juillet), à l'initiative de Monsieur BAROT que nous remercions, un groupement de commandes est fait avec mise en concurrence des distributeurs.

Si vous voulez adhérer, envoyez un mail à l'adresse suivante : famillebarot@orange.fr

Plus nous serons nombreux, plus les prix seront bas.

Page 6 A B C D



La qualité de votre eau en 2013

Commune de : Demuin

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par deux captages situés sur les communes de DEMUIN et CAIX.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2013, 4 prélèvements ont été réalisés sur les stations de traitement et sur le réseau de distribution.



Exploitation du réseau

La commune exploite elle-même le réseau.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/L pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Des traces de pesticides (Bentazone) ont été détectées au champ captant de Caix sans dépasser la valeur réglementaire. Valeur max : bentazone : 0.02µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 31.5 mg/L
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 36 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0.22 mg/L Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés,). Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. Valeur: 6.6ug/l

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et $15 \mu g/l$, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Page 7 A B C D

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES: La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR: Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles

POUR PLUS D'INFORMATIONS..

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

Page 8 A B C D

MERCI AUX PARTICIPANTS DE LA JOURNÉE BÉNÉVOLE POUR LA MISE EN PEINTURE DES ÉCOLES





ÉTAT CIVIL

Naissance: Inés Montigny

Mariage: -

Décès : Paulette BELLANCOURT

Christine BRULIN

DATES À RETENIR

20/02	Tournoi de balle à la main
03/09	Conseil Municipal
13/09	Commission voirie
14/09	Fête picarde organisée par le Comité des Fêtes
21/09	Théâtre